

Quelle politique linguistique ?

C'est la rentrée. Nous allons découvrir à quelle sauce notre langue régionale sera apprêtée dans l'appareil éducatif, que devient le projet d'Office de la Langue piloté par la Collectivité européenne d'Alsace, quelle place est réservée à cette langue dans la politique culturelle de nos collectivités, etc.

Nous connaissons d'avance les réponses à ces questions. Mais notre association qui a pour raison d'être la promotion de notre culture régionales se doit de rappeler nos positions, qui n'ont pas changé depuis plus de 50 ans.



Effondrement de l'enseignement de l'allemand.

lingues francophones, les contacts avec les pays germanophones deviennent anecdotiques, la culture régionale, fondamentalement nécessaire du projet bilingue, s'étiolle.

Les actions engagées sont sans effet sur cette situation : quelques plaques bilingues, trois classes maternelles publiques avec 40 % d'alsacien ; un soutien de la CeA à quelques activités périscolaires homéopathiques en dialecte (au mieux 1 h par semaine), etc. Alors que l'Éducation nationale ne respecte pas ses engagements pris dans la convention quadripartite, réduit les cours d'allemand, ferme des classes bilingues...

Un diagnostic sévère

Pourquoi en est-on arrivé là ? Il n'y a jamais eu de politique cohérente et globale en faveur de la langue et de la culture alsaciennes. Seulement quelques mesurette alibi saupoudrées çà et là et un grand flot de discours hypocrites. Dis-moi où tu mets ton argent et je te dirai où tu as ton cœur : les collectivités alsaciennes consacrent pour la plupart d'entre elles moins de 0,01 % de leur budget à la langue et la culture alsaciennes. Il est vrai : pour la CeA, ce pourcentage monte à 0,1 % ! Les collectivités locales n'ont certes guère de

compétences propres en matière d'enseignement bilingue, mais elles n'en ont jamais demandé et la CeA n'a pas encore utilisé celles que lui a données la loi du 2 août 2019. Depuis la Libération, l'objectif officiel ou inavoué de l'Éducation nationale est de réduire l'allemand à une langue étrangère marginale et toutes les mesures prises ont conduit dans cette direction. Si elle a fait semblant de se convertir aux classes bilingues, elle n'a pas pris les mesures permettant la réussite de cette pédagogie ; elle n'a notamment pas organisé la formation initiale des enseignants à cet effet, ni mis à leur disposition les outils nécessaires. Elle continue d'enseigner l'allemand comme langue étrangère et non comme élément constitutif de l'identité régionale en lien avec le dialecte et la culture, la littérature et l'histoire de l'Alsace. Grâce aux conseils dont il a bénéficié, le recteur Deyon a défini correctement notre langue régionale comme alliant l'allemand standard et l'allemand dialectal. Mais beaucoup d'élus et de plus en plus de responsables culturels veulent revenir à une définition limitant notre langue aux seuls dialectes érigés en une « langue alsacienne » unique coupée de l'allemand, ce qui rend impossible toute politique linguistique efficace. Ils pleurent la disparition de la transmission familiale du dialecte mais celle-ci n'est pas

possible sans reconnaissance et relais à l'école, dans les activités périscolaires, dans les médias et sans référence fière à notre histoire.

La partie est-elle perdue ? Certainement, si nous continuons dans la même direction et avec la même politique.

Esquisse d'une vraie politique linguistique pour l'Alsace

Certes, il n'est jamais impossible de changer ; cependant, les conditions sont exigeantes :

1) Une langue a besoin d'une reconnaissance juridique et d'un statut

Ce statut doit attribuer un droit aux parents d'éduquer leurs enfants dans cette langue, avec tout ce que cela comporte.

2) L'Éducation nationale dirigée depuis Paris ne prendra jamais les mesures à cette fin. Il faut donc obtenir des compétences locales pour former les enseignants, organiser l'enseignement, définir la pédagogie, travailler avec les voisins.

3) Un projet de politique linguistique global avec un financement conséquent doit pouvoir être formulé et mis en œuvre au plan de l'Alsace (ou de l'Alsace-Moselle).

Il ne faut guère attendre de l'État qu'il consente à de telles mesures. La sortie du Grand-Est n'apporterait pas non plus grand-chose. Mais les collectivités territoriales alsaciennes, si elles le voulaient, pourraient déjà faire beaucoup : elles disposent d'un pouvoir d'initiative leur permettant de faire tout ce qui n'est pas interdit par la loi et elles ont des ressources financières non négligeables ; si l'ensemble des collectivités alsaciennes ne consacraient que 1 % de leurs ressources à la langue régionale, on disposerait de plus d'argent qu'on ne serait capable d'en dépenser.

Cet argent devrait être utilisé en premier lieu pour la formation linguistique et pédagogique des futurs enseignants, éducateurs, animateurs, personnels de crèches, etc. et la formation des formateurs. Des propositions existent pour la création d'un institut indépendant de formation. On peut les mettre en œuvre immédiatement.

Le soutien à ABCM devrait être renforcé, notamment pour ouvrir des collèges. Le collège est actuellement le point le plus faible du système d'ensei-

gnement bilingue : il faut créer plusieurs collèges bilingues avec une pédagogie immersive. L'étape suivante sera le lycée ABCM. *Diwan* en Bretagne montre que c'est possible. À terme, la création d'une université libre alsacienne est à envisager.

Le développement de crèches immersives constitue aussi un objectif actuellement délaissé par les collectivités locales alors que cette action est relativement facile à développer.

Redonner une base culturelle à la langue régionale

Enfin, il faut redonner une base culturelle à la langue régionale, donc renforcer l'utilisation culturelle de cette langue sous sa forme standard et dialectale : théâtre alsacien, production littéraire, aide massive à la création culturelle en Alsace en langue régionale, accès renforcé à la culture en langue allemande, promotion financière des études dans les pays germanophones, etc.

En outre, les collectivités doivent aider les jeunes parents qui s'engagent à élever leurs enfants en dialecte et à réapprendre à cette fin le dialecte : ils obtiendront un accompagnement spécifique de forte intensité (cours, activités de loisirs en dialecte, moyens audiovisuels, structures de rencontre, etc.).

Un bilinguisme généralisé de la population alsacienne n'est plus accessible dans le cadre institutionnel actuel, mais on peut viser un bilinguisme d'exception pour ceux qui le souhaitent, lesquels bénéficieraient d'aides fortes en raison de cet effort consenti dans l'intérêt régional. N'ayons pas peur des mots : le bilinguisme va devenir en Alsace le privilège d'un petit nombre. Il constituera un apanage d'une « élite » et deviendra ainsi attractif pour ceux qui feront l'effort de l'atteindre.

L'outil pour mettre en œuvre cette politique pourrait être un office public chargé de tous les aspects de la politique linguistique, doté de ressources de plusieurs dizaines de millions d'euros et d'un personnel recruté au plan international parmi les experts des politiques linguistiques. Le pays basque nous montre l'exemple.

Chimères tout ceci ? Peut-être, mais non pas parce que ce serait impossible, mais parce que on ne veut pas faire cet effort. **JEAN-MARIE WOHRING**

«sisu»

Lecteur assidu de la revue *Land un Sproch* et membre du *Kreis*, la lecture de l'article passionnant de M. Jean Faivre sur la Finlande, pays où j'ai passé quatre années de mon existence, m'inspire ces quelques lignes sur le pays des mille lacs.

S'il est un mot qui caractérise bien l'âme finlandaise, c'est en effet le «sisu», terme qui renvoie à la racine «sisä» signifiant en finnois «intérieur, intériorité». Cette force intérieure illustre parfaitement le caractère combatif, endurant, résistant et résilient des Finlandais, de la société finlandaise et de la nation finlandaise en général. Au carrefour des influences suédoise et russe, la Finlande a su conserver son identité culturelle et linguistique malgré les vicissitudes de l'histoire. Une identité biculturelle qui repose sur l'interaction fructueuse des communautés finnoise et suédoise, comme en témoigne, au XIX^e siècle, le mouvement d'éveil national fennomane dont certains des principaux initiateurs étaient svécophones, à l'instar de l'écrivain et linguiste Elias Lönnrot, auteur du *Kalevala*, poème épique inspiré de la mythologie finlandaise.

Dans le domaine linguistique la politique finlandaise est exemplaire. Rappelons qu'au contraire de la France, la Finlande a ratifié dès 1998, la charte européenne des langues régionales en intégrant le suédois, les langues sames, le carélien et le romani dans son instrument de ratification. **►**

ÉRIC SALVANEIX
Membre du Cercle
René Schickele